

**PROCES-VERBAL de la
SÉANCE du 07 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Jean-Loup MATIFAT, Christine CARRIO, Jérôme BAGNOUL

Excusés : Julien SERRET (procuration à Daniel Anguiviel), Lucile DESIR, Florence DAUDE

Le secrétaire de séance est Jérôme BAGNOUL.

Après lecture, le procès verbal de la séance du 10 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Ordre du jour

Délibération n° 1 – Décision modificative – Budget Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 011 du budget de l'exercice 2017, ont dépassé le montant prévu en raison, notamment, du nettoyage du 1/3 du réseau et des pompes de relevage effectué par la SAUR et du changement de la sonde d'un poste de relevage. Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
011	618 Dépenses diverses	+1 000.00	
70	7068 Prestations services (SAUR)		+1 000.00

Après discussion, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Offre de concours AEP – M. BLANC

M. Jérôme Blanc a déposé une demande de permis de construire pour son habitation à proximité de son hangar et sur son exploitation (vaches). Il propose de prendre en charge les travaux pour amener l'eau potable depuis la rue Basse jusqu'à sa propriété, selon devis établi par la SAUR. La mairie assurera la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation.

Après discussion, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Approbation des travaux de voirie

Trois entreprises ont été consultées.

La commission voirie, réunie le 3 novembre, propose de retenir l'entreprise LAUPIE pour réaliser les travaux.

Montant des travaux :

ROUTE VIEILLE (partie haute) - LONG 720 ml env. et LARGEUR 5 ml : 19 800 € HT

ROUTE VIEILLE (partie basse) - LONG 800 ml env. et LARGEUR 3.5 ml : 15 678 € HT

CHEMIN DES RIVES - LONG 270 ml env. et LARGEUR 3 ml : 4 455 € HT

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie à l'entreprise LAUPIE.

Dans un premier temps, seuls les travaux d'ouverture de la route Vieille vers la route de Montpellier seront effectués.

La réfection de la route Vieille (vers Quissac) et du chemin des Rives sera entreprise en 2018.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ACQUISITION/VENTE : Suite à l'enquête publique réalisée en août 2016, Mme AGOGUE vient de donner son accord pour « échanger » 9 m² sur le haut du chemin des Remparts et sa parcelle limitrophe et ce, pour l'euro symbolique. Cela lui permettra de garer ses véhicules et, pour la commune, de conserver la sortie du chemin dévié au fil du temps. Me Matet sera chargé de conclure les actes dont les frais seront partagés entre les deux parties.

ACQUISITION : Le bornage, en vue du partage, sera effectué par M. Vacher suite à la dévolution, par la SAFER, de la parcelle AD 9 à la commune et à M. Sanchez. La commune en supportera les frais.

CC PIEMONT CEVENOL : Un billet d'humeur portant sur l'élection du nouveau bureau politique de la CCPC suite à la démission de son Président devenu député du Gard, sera inséré dans son prochain bulletin à la demande de M. Buchou, conseiller communautaire, avec l'approbation du maire et de la majorité des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 20